

FICHE PRATIQUE N° 1 QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- ♦ Déclarer l'accident dans les cinq jours ouvrés.
- ♦ Remplir l'imprimé type disponible en annexe « *Déclaration d'accident* »
- ♦ Adresser exclusivement ce courrier (Lettre Recommandée non exigée) à :

Cabinet ALQUIER-DESROUSSEAUX
48, rue de Metz
31000 TOULOUSE
Tél. : 05.61.52.88.88
Fax : 05.61.52.88.89

- ♦ Y joindre un certificat médical descriptif des blessures constatées s'il s'agit d'un sinistre mettant en jeu la garantie des accidents corporels.
- ♦ Indiquer l'identité et l'adresse de la victime (le tiers) et la nature des dommages corporels ou des dégâts matériels causés s'il s'agit d'un sinistre de responsabilité civile.

